

**Rapport de présentation
de la séance du Conseil municipal
du lundi 13 avril 2015**

Ordre du jour

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Finances

- Rapport n°1: Compte de gestion de la commune – exercice 2014
- Rapport n°2: Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2014
- Rapport n°3: Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014
- Rapport n°4: Compte administratif de la commune – exercice 2014
- Rapport n°5: Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2014
- Rapport n°6: Compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014
- Rapport n°7: Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2014
- Rapport n°8: Budget primitif de la commune – exercice 2015 :
1. Vote du budget
 2. Vote des trois taxes communales
 3. Subventions aux associations
 4. Tableau des effectifs
- Rapport n°9: Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2014
- Rapport n°10: Vote du budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2015
1. Vote du budget
 2. Vote du taux de la taxe communale
- Rapport n°11: Vote du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2015
- Rapport n°12: Modification du tableau des indemnités des élus
- Rapport n°13: Remboursement de frais de mission

Patrimoine

- Rapport n°14: Cession d'une parcelle rue Pierre Desproges
- Rapport n°15: Déclassement et cession d'une parcelle rue Jean Jaurès

Marchés publics

- Rapport n°16: Constitution d'un groupement de commande CCAS-VILLE

Intercommunalité

- Rapport n°17: Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

SG-DM-2015-27 portant passation d'un avenant au marché n°2011-00-38 de maintenance et de renouvellement des matériels de lutte contre l'incendie relatif à l'insertion de prix nouveaux, signé avec la Société CHRONOFEU, sise (ZAC du Grand Chemin 33370 Yvrac).

SG-DM-2015-28 annulée

SG-DM-2015-29 portant passation d'une convention avec l'association LA BALAYETTE A CIEL (IMPASSE JOSEPH LEDUC 60000 BEAUVAIS). Cette convention a pour objet dix vacances les lundis de 9h00 à 11h00 d'un artiste musicien à l'école Declémy. Le coût de cette prestation est de 1 860.00 € TTC.

SG-DM-2015-30 portant désignation d'un avocat - Maître Boris FYRGATIAN, Avocat au barreau de LYON (SELARL Affaires Droit Public Immobilier 22 rue Robert 69006 LYON - afin de représenter les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans l'affaire l'opposant à Monsieur COLLE Sébastien.

SG-DM-2015-31 portant passation d'un avenant n°3 à la convention du 11 septembre 2014 de mise à disposition de locaux avec l'association du CLEC (29 RUE ANDRE CARON 60230 CHAMBLY). Cet avenant a pour objet la mise à disposition de différents locaux.

SG-DM-2015-32 portant passation d'une formation CHSCT avec l' U D CGT Oise (BP 70355 60312 CREIL CEDEX 2), afin d'organiser un stage de formation CHSCT pour trois personnes (Gaëlle VANMARCKE, Nicole HORBER et Maxime BLONDIAU) du 16 au 18 mars 2015. Le coût total de ces formations est de 699.79 €.

SG-DM-2015-33 portant passation d'un marché pour l'entretien des espaces verts de la ville de Chambly. Lot 1 : secteurs de la Marnière, le Potel, Jules Verne et Chemin de Gouvieux avec la société Pinson Paysage, sise (13 avenue des Cures 95580 Andilly), pour un montant de: 63.953.50 € TTC.

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2014	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	1.179.348,75	/	- 1.553.788,07	- 374.439,32
Fonctionnement	5.363.717,47	2.500.000,00	1.775.379,37	4.639.096,84
TOTAL BUDGET	6.543.066,22	2.500.000,00	221.591,30	4.264.657,52

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2014 est conforme aux résultats du compte administratif 2014 de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce document.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2014.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	66.232,35	/	- 161.913,57	- 95.681,22
Fonctionnement	979.928,85	/	387.991,08	1.367.919,93
TOTAL BUDGET	1.046.161,20	/	226.077,51	1.272.238,71

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2014 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2014 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2014.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	0	/	0	0
Fonctionnement	0	/	0	0
TOTAL BUDGET	0	/	0	0

Les résultats du compte de gestion 2014 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2014 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : David LAZARUS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Madame Marie-France SERRA, Première Adjointe au Maire.

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2014

Rapporteur : Marie-France SERRA

VU :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 2-1 du conseil municipal du 17 mars 2014 approuvant le budget principal pour l'exercice 2014 ;

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	13.887.935,12	12.324.147,05	- 1.553.788,07	/	1.179.348,75	- 374.439,32	2.179.538,00	524.381,00
FONCTIONNEMENT	11.292.348,30	13.067.727,67	1.775.379,37	/	2.863.717,47	4.639.096,84	/	/
TOTAL CUMULE	25.170.283,42	25.391.874,72	221.591,30	/	4.043.066,22	4.264.657,52	2.179.538,00	524.381,00

TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est appelé à voter sur le tableau des cessions et acquisitions de la commune en 2014.

Ce document est inclus dans le compte administratif (annexes A10-1, A10-2 et A10-3).

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : Marie-France SERRA

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2014 du service de l'assainissement dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	205.882,54	43.968,97	- 161.913,57	/	66.232,35	- 95.681,22	36.410,00	11.989,00
FONCTIONNEMENT	304.245,59	692.236,67	387.991,08	/	979.928,85	1.367.919,93	/	/
TOTAL CUMULE	510.128,13	736.205,64	226.077,51	/	1.046.161,20	1.272.238,71	36.410,00	11.989,00

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014

Rapporteur : Marie-France SERRA

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2014 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5.609.955,70	5.609.955,70	0	/	/	0	/	/
FONCTIONNEMENT	5.609.955,70	5.609.955,70	0	/	/	0	/	/
TOTAL CUMULE	11.219.911,40	11.219.911,40	0	/	/	0	/	/

RAPPORT N°7 : Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2014, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 2.030.000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
- 2.609.096,84 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – Exercice 2015 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 30 mars 2015.

1. Vote du budget

Il s'équilibre globalement de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	14.739.645	12.130.549
REPORTS RESULTAT 2014 (002)	/	2.609.096
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	14.739.645	14.739.645
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	13.638.093	15.667.690
RESTES A REALISER 2014	2.179.538	524.381
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2014 (001)	374.440	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16.192.071	16.192.071
TOTAL BUDGET	30.931.716	30.931.716

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

- Section de fonctionnement -

Dépenses de fonctionnement	BP 2015	BP 2014
Charges à caractère général (chapitre 011)	4 431 444 €	4 569 654 €
Charges de personnel (chapitre 012)	5 856 644 €	5 653 392 €
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 799 946 €	1 172 222 €
Atténuations de produits (chapitre 014)	5 000 €	3 000 €
Charges financières (chapitre 66)	317 219 €	337 497 €
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	22 500 €	75 000 €
TOTAL OPERATIONS RÉELLES	12 432 753 €	11 810 765 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	882 390 €	718 119 €
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	1 424 502 €	2 220 195 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	2 306 892 €	2 938 314 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	14 739 645 €	14 749 079 €

Les opérations réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de 621 988 € soit un peu plus de 5 % par rapport au budget primitif de 2014.

Cependant, si l'on retire le montant alloué à la prise en charge du déficit du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise s'élevant à 575 498 € (imputé au chapitre 65), l'augmentation n'est plus que de 46 490 €, soit 0,40 %.

En effet, conformément à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses de fonctionnement ont été strictement maîtrisées y compris au niveau des charges de personnel (chapitre 012) dont la progression est contenue à 3,5 % malgré des contraintes fortes exogènes déjà évoquées telles que la revalorisation des grilles indiciaires et la hausse des cotisations de retraites. Cette faible augmentation est rendue possible par un travail permanent d'ajustement des ressources en fonction des besoins des services et par le non remplacement systématique des départs des agents.

Comme annoncé également, les charges financières sont en baisse (chapitre 66) compte tenu du maintien à un niveau historiquement bas des taux variables.

Il est à noter que les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse par rapport à 2014.

Recettes de fonctionnement	BP 2015	BP 2014
Produit des services (chapitre 70)	732 000 €	716 000 €
Impôts et taxes (chapitre 73)	8 877 504 €	8 637 982 €
Dotations et participations (chapitre 74)	2 375 495 €	2 370 708 €
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	55 550 €	43 900 €
Atténuations de charges (chapitre 013)	10 000 €	11 772 €
TOTAL OPERATIONS REELLES	12 050 549 €	11 780 362 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	80 000 €	105 000 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	80 000 €	105 000 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	12 130 549 €	11 885 362 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 245 187 € soit plus 2 % par rapport au budget primitif de 2014.

Cette augmentation est quasiment exclusivement due à l'évolution du chapitre 73 (impôts et taxes), notamment la hausse du produit de la fiscalité locale grâce à un dynamisme des bases d'imposition qui augmentent de 2,30 %.

En effet, comme annoncé, les taux d'imposition des Camblysiens n'augmenteront pas une année de plus et resteront au niveau de ceux de 2009.

Les autres recettes restent à leur niveau de 2014, les baisses des dotations de l'Etat étant compensées par les recettes liées à la prise en charge par l'Etat d'une partie des salaires des 2 Emplois d'Avenir qui ont été recrutés en début d'année et de la pérennisation du fonds spécial alloué au titre de la réforme des rythmes scolaires.

Les recettes tirées des produits des services sont également constantes compte tenu du fait que les taux de remplissage des structures n'évoluent pas de manière significative.

Au vu de ces éléments, il apparaît clairement que c'est le dynamisme de la ville sur le plan de l'habitat et de l'activité économique qui permet de dégager des marges de manœuvres par l'apport de nouvelles bases foncières et de conserver une capacité d'investissement importante.

Ainsi, l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 2 226 892 €.

- Section de d'investissement -

Au titre de la section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement s'élève à 6 900 945 € comprenant les principales dépenses suivantes :

Opérations	Inscription budgétaire 2015
Acquisition et aménagement salle de spectacle "Le Transbordeur"	4 174 290 €
Travaux d'aménagement Entrée Sud de la Ville	350 000 €
Aménagements terrains de football du Mesnil Saint Martin	1 100 000 €
Réfection cours Ecole Triolet	90 000 €
Etudes réalisation stade football	35 000 €
Réfection mur du cimetière	50 000 €
Voirie	210 322 €
Patrimoine communal (grosses réparations)	178 194 €
Informatique / téléphonie	197 404 €

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette s'élève à 652 348 €.

Outre l'autofinancement précité, les recettes d'investissement comprennent les subventions (dont la décision d'attribution est connue à ce jour) pour 240 500 €, le Fonds de Compensation de la TVA pour 650 000 € ainsi que le remboursement d'une partie des avances consenties par le budget principal au budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour 575 498 €.

Par ailleurs, le désendettement constaté depuis 2008 par le fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis cette date, permet un recours à l'emprunt à hauteur de 3 800 000 € dans le budget de cette année dans des conditions favorables pour la ville compte tenu du niveau des taux actuels et de sa situation financière qui a fait l'objet d'un satisfecit de la part de la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier rapport d'observation.

Cependant le montant de sa réalisation effective pourra être revu à la baisse en fonction de l'exécution du budget et des décisions d'octroi de subventions déposées auprès de nos partenaires actuellement en cours d'instruction, notamment la subvention auprès du Conseil régional pour l'acquisition de la salle de spectacle.

2. Vote des trois taxes communales

Les taux de l'année passée ont été votés comme suit :

2014	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux qui demeurent les suivants :

2015	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

3. Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention de fonctionnement 2015	Subvention exceptionnelle 2015
A.C.P.G. CATM	150	0
A.N.A.C.S	150	0
A.C.T.P.	100	0
ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX (AEC)	11000	0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300	0
A.N.A.C.R.	150	0
A.N.C.A.C.	150	0
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	300	0
ARAC	150	0
ARCHERS	1800	0
AUMONERIE (les amis de l')	300	0
BABY FOOTBALL CHAMBLY	25000	0
BILLARD CLUB	2000	200
C.L.E.C.	90000	2788
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	1400	400
CHAMBLY BAD	90000	4120
CHAMBLY INTERNATIONAL	500	0
CHAMBLY NUTRITION	0	1800
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	300	1450
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	100	0
ASSOCIATION FRANCO PORTUGAISE	300	0
COMITE DE JUMELAGE CHAMBLY / ACATE	1500	0
COMITE DU BOIS HOURDY	15000	0
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	915	0
COOPERATIVE ECOLE CONTI	690	0
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1215	0
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1290	0
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	555	0
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	915	0
COC COURSE HORS STADE	1000	0
COC TENNIS DE TABLE	2500	0
COC FOOT	9000	0
LE DEFI DES DROMALINES	300	0
DIAPASON	10000	2500
DOM/TOM	1400	600
ECOLE DE MUSIQUE	106050	0
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	4000	500
F.N.A.M.E.	150	0
F.C. CHAMBLY	270000	0
F.N.D.I.R.P.	150	0
FUTSALL	3000	0
LES GOURMANDISES CULTURELLES	0	2000
HANDBALL CLUB	30000	2600
HARAS de Chambly	3000	0
HARMONIE	5000	0

J.O.C.	300	0
MISS PAYS DE THELLE	300	0
LES PHOENIX	1200	300
LA PALETTE	400	0
LA PARENTELE	2000	0
LES PETITES BOUILLES	500	0
LES JARDINS FAMILIAUX	600	0
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	200	0
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE J. PREVERT	600	0
LOCOMOTIVE	1500	0
SOL EN SI	0	1000
LA TRUITE BORNELLOISE	0	200
TENNIS CLUB DE CHAMBLY	1800	0
ZIFOUN	1300	0
TOTAL	702480	20458

4. Tableau des effectifs

Considérant les besoins de la collectivité, il est demandé aux conseillers municipaux d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		26
Attaché principal	A	1
Attaché	A	4
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE ANIMATION		8
Animateur	B	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	7
FILIERE CULTURELLE		5
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		15
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1
Brigadier	C	2
FILIERE SPORTIVE		3
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	B	1
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	B	2

FILIERE TECHNIQUE		63
Ingénieur principal	A	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise principal	C	2
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	30
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 80%	C	9
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 50%	C	3
TOTAL		124
AUTRES EMPLOIS :		
Directeur de cabinet	A	1
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1
Emploi d'avenir		10
Contrat d'accompagnement à l'emploi		2

RAPPORT N°9 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2014 permet de dégager un excédent de 1.367.919,93 € qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter de la façon suivante :

- Compte 002 –« RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 1.246.919,93 €
- Compte 1068 –« EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »: 121.000,00 €

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2015

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le budget primitif 2015 du service de l'assainissement s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	1 499 247	252 328
REPORTS RESULTAT 2014		1 246 919
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 499 247	1 499 247
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	883 272	1 003 375
RESTES A REALISER 2014	36 410	11 989
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2014	95 682	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL BUDGET	1 015 364	1 015 364

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

2. Vote du taux de la taxe communale

Compte-tenu des résultats de clôture du budget du service de l'assainissement, il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux de la taxe communale à 0,75 € par m³.

RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2015

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	6 009 957	6 009 957
REPORTS RESULTAT 2014		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 009 957	6 009 957
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	5 609 957	5 609 957
RESTES A REALISER 2014		
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2014		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 609 957	5 609 957
TOTAL BUDGET	11 619 914	11 619 914

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

RAPPORT N°12 : Modification du tableau des indemnités des élus

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération du 11 avril 2014, le conseil municipal a fixé le taux d'indemnisation des élus qui se sont vus confier une délégation de fonction.

Il est aujourd'hui demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la modification de la délibération précitée et de fixer le taux d'indemnité des élus de la manière suivante :

QUALITE	TAUX (INDICE BRUT 1015)
Maire	55 %
Adjoints au Maire (7)	16 %
Conseillers municipaux délégués (2)	12 %

RAPPORT N°13 : Remboursement de frais de mission

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre du jumelage avec la ville d'Acate, une délégation de cinq élus siciliens est venue assister aux festivités du Bois Hourdy en février dernier.

A cette occasion, une journée parisienne a été organisée avec notamment une visite du salon de l'agriculture.

Marie-France SERRA, en charge de cette sortie, ayant avancé les frais, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser leur remboursement pour un montant total de 209,30 €, soit 89,40 € de frais de transport, 54,90 € de frais de restauration et 65,00 € pour les entrées au salon de l'agriculture.

PATRIMOINE

RAPPORT N°14 : Cession d'une parcelle rue Pierre Desproges

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération en date du 22 septembre et 13 décembre 2014, le conseil municipal a approuvé la vente d'une parcelle de 273 m² sis rue Pierre Desproges.

La famille qui se portait acquéreur n'ayant pas pu concrétiser son projet, un autre acheteur potentiel s'est manifesté.

Considérant que le service de France Domaine a été saisi par courrier en date du 14 novembre 2014, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- ❖ D'APPROUVER la vente de la parcelle cadastrée section AH n° 3030 destinée à la construction d'une maison individuelle à Monsieur et Madame LARMONIE Cédric pour un montant de 110.000,00 € TTC ;
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à cette cession et à signer l'acte correspondant.

RAPPORT N°15 : Déclassement et cession d'une parcelle rue Jean Jaurès

Rapporteur : Patrice GOUIN

Monsieur CAMPAGNE a fait une demande en vue d'acquérir une parcelle de 43 m² jouxtant son domicile au 46 rue Jean Jaurès.

Cette parcelle appartenait au domaine public en tant qu'ancien fossé. Celui-ci étant comblé et n'ayant plus d'utilité pour la ville, il est proposé de le céder.

L'avis des Domaines ayant été sollicité par courrier en date du 15 décembre 2014 resté sans réponse,

Il est demandé au conseil municipal :

1. d'autoriser le déclassement du domaine public communal de cette parcelle de 43 m² située entre les parcelles cadastrées AO n° 334 et ZK n° 171.
2. d'autoriser la cession de cette parcelle à Monsieur CAMPAGNE pour un montant de 500 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de ce dernier.

Pièce jointe : Plan de parcelle

MARCHES PUBLICS

RAPPORT N°16 : Constitution d'un groupement de commande CCAS-VILLE

Rapporteur : David LAZARUS

La Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambly procèdent chacun à la conclusion de contrats d'assurance, de téléphonie (fixe, mobile et internet) et de transport pour le bon fonctionnement de leurs services.

Pour chacun de ces marchés les garanties (pour les assurances) et les prestations (téléphonie, transport urbain et à l'extérieur du périmètre de la ville de Chambly) sont communes à la ville de Chambly et au CCAS. Aussi, dans un objectif d'optimisation des coûts, il est souhaitable de recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés afférents.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Chambly et le CCAS, conformément à l'article 8 du code des marchés publics. La Ville sera le coordonnateur du groupement et aura la charge de constituer le dossier de consultation des entreprises, de signer et notifier les marchés pour le compte du groupement. Chaque membre aura à sa charge l'exécution de la partie de prestation qui lui incombe.

Le groupement prendra fin en même temps que le terme des marchés et selon les conditions mentionnées dans la convention de groupement.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la ville

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec le CCAS de Chambly ;
- D'ACCEPTER de désigner la ville de Chambly coordonnateur du groupement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

Pièce jointe : convention groupement de commande

INTERCOMMUNALITE

RAPPORT N°17 : Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

Rapporteur : David LAZARUS

Le SE 60 nous a informés de la nécessiter de procéder à l'actualisation de ses statuts et plus particulièrement de l'article 10 relatif au siège, compte tenu du changement de siège fixé au 9164, avenue des Censives 6000 TILLE.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver la modification apportée à l'article 10 des statuts du SE 60.

A Chambly, le 3 avril 2015.

Ordre du jour affiché le :
3 avril 2015